

A

nnexe II b

RÈGLEMENT D'EXAMEN

MENTION COMPLÉMENTAIRE TECHNICIEN(NE) ASCENSORISTE (SERVICE ET MODERNISATION)			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités *) Formation professionnelle continue (établissements publics)		Autres candidats	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée
E1. Analyse d'une situation d'intervention	U 1	6	ponctuel écrit	4 heures	ponctuel écrit	4 heures
E2. Interventions de maintenance	U 2	4	CCF	-	ponctuel pratique	4 heures
E3. Évaluation des activités en milieu professionnel	U 3	4	CCF	-	ponctuel oral	30 min

CCF : *contrôle en cours de formation.*

* *L'habilitation est prononcée conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux conditions d'habilitation pour le contrôle en cours de formation aux baccalauréats professionnels, BP et BTS (B.O. du 8 juin 1995).*